

tenant 32 gallons, mesure de bière, et cerclé en plein : pour avoir droit, ou pour réclamer une prime sur le Hareng, il faut qu'il ait été voilé et salé le même jour qu'il a été pris, et qu'il n'y ait que le beau Hareng gras, qui remplisse les barrils destinés à être exportés. Il ne doit pas être accordé de prime sur le Hareng pris en Avril, Mai et Juin, et s'il étoit possible même de défendre de le prendre durant ces mois, vû qu'un tel usage devient la ruine des pêches au Hareng.

LA MORUE

Peut être prise en toute saison, la Morue sèche et marchande lorsqu'après avoir été inspectée, est déclarée marchande et d'une qualité convenable pour le marché étranger, devrait avoir droit à une prime de 2s. 6d. par chaque 112 livres. Le poisson sujet à passer inspection au port où il est chargé.

La Morue fraîche apportée au Marché de Québec, dans les mois de Décembre, Janvier, Février et Mars, et prise dans le District de Gaspé et dans le Fleuve St. Laurent, devrait aussi avoir droit à une prime de 2s. 6d. par chaque 112 livres lorsque pesée à Québec.

LE SAUMON, &c.

Les pêches au Saumon, à l'Anguille et autres poissons peuvent très bien couvrir leur frais : en conséquence il n'est pas nécessaire d'accorder une prime pour icelles.

RABAIS SUR LE SEL.

L'on pourroit accorder le rabais sur le sel, à prendre de St. Thomas, sur preuves satisfaisantes, que le sel a été employé à saler du poisson d'aucune description quelconque pour ce Marché, ou pour la consommation de ses habitants.

Il devroit être adopté certaines mesures pour prévenir et empêcher les Sauvages et autres de darder, suivant leur coutume ordinaire, le Saumon dans les différentes Rivières où le poisson se rend pour y déposer ses œufs ; c'est-à-dire, depuis le 20e. Juillet jusqu'au mois d'Octobre, coutume qui finalement sera la ruine de la pêche au Saumon de cet endroit s'il n'y est mis ordre.

MERCREDI, 29e. Janvier 1823.

Mr. TASCHEREAU dans la Chaire.

J. W. Woolsey, Ecuyer, a comparu devant votre Comité.

Q. Etes-vous Agent pour quelque une des principales Maisons de Gaspé intéressées dans les pêcheries et commerce de poisson ?

R. Je suis Agent pour la Maison de Messrs. Charles Robin & Co.

Q. Dans cette qualité avez-vous quelque connoissance de ce que ces Maisons croient nécessaire pour l'avantage du commerce de poisson ?

R. Ils se sont plaint de ce que les Américains qui font la pêche